#### CIAS

# Airvaudais-Val du Thouet 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 20 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt du mois de juin à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

11 présents : BARIGAULT Jeanne, BRAUD Françoise, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, ROBERT Daniel, ROY Jacques.

#### 2 pouvoirs

Marie-Hélène BRUNET a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

**Excusé (e) s** : Lucienne AUBRY, Sylvie JOZEAU, Jacques LAVIGNE, Joël MEUNIER, Micheline REAU

Absent (e) s: Maryse BARIGAULT, Pierrette MILLIASSEAU, Jean VOYER

#### Date de la convocation: 7 juin 2019 ayant pour ordre du jour:

- Tarif 2019 arrêté par le Conseil Départemental
- Affectation du résultat 2017
- Décisions modificatives
- Compte Administratif 2018
- Compte de Gestion 2018
- Proposition d'affectation du Résultat 2018
- Modification du tarif des Mutuelles
- Proposition de modification de l'organigramme
- Proiet de service
- Informations diverses

#### Jeanne BARIGAULT a été élu secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion précédente du 7 mars 2019 : adopté à l'unanimité.

Suite à l'absence de quorum à la séance du 6 juin 2019, les membres ont été reconvoqués à la séance du 20 juin 2019 sans condition de quorum.

Mme la Vice-présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'ouverture d'un poste d'agent social.

### RAPPORT BUDGETAIRE ET DE TARIFICATION 2019 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme la Vice-présidente informe l'assemblée que le Conseil Départemental a communiqué la décision d'autorisation budgétaire et de tarification pour l'année 2019 concernant le CIAS en date du 29 avril 2019.

La tarification horaire des prestations effectuées par le CIAS en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap est fixée pour l'année 2019 à 21,28€ (jours ouvrables et jours fériés).

Mme la Vice-présidente présente le budget alloué par le Conseil Départemental :

DEUX-SÈVRES

CONSEIL DEPARTEMENTAL 79

2 9 AVR. 2019

N° Enregistrement

000520

Préfecture des Deux-Sèvres

3 0 AVR. 2019

N°

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

Service Etablissements

#### ARRÊTÉ

Portant notification de la décision d'autorisation budgétaire concernant le SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet et fixant le tarif horaire pour l'exercice 2019

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en son article L 3221-9 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 314-1 à L 314-9 et R 314-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2016 autorisant le service d'aide à domicile du CIAS AIRVAUDAIS VAL DU THOUET ;

 ${f Vu}$  les propositions du SAAD du CIAS Airvaudais  ${f Val}$  du Thouet reçues le 31 octobre 2018 ;

Vu le rapport budgétaire et tarifaire de Madame la Directrice de l'Autonomie du 19 février 2019 ;

Vu les observations formulées par le Présidente du CIAS AIRVAUDAIS VAL DU THOUET le 22 février 2019 ;

**Considérant** les conclusions de la procédure contradictoire prévue dans le cadre des articles R 314-22 à R 314-24 du Code de l'action sociale et des familles ;

**Considérant** que la tarification fixant le tarif horaire respecte les préconisations départementales en matière d'action sociale ;



#### ARRÊTE

Pour l'exercice budgétaire 2019, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	Total en euros	
Dépenses	<b>Groupe 1 :</b> Dépenses afférentes à l'exploitation	49 537,66		
	Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	753 580,29	821 520,00	
	<b>Groupe 3 :</b> Dépenses afférentes à la structure	18 402,05		
Recettes	Groupe 1 : Produit de la tarification	723 520,00	700 520 00	
	Groupe 2 et 3 : Autres produits relatifs à l'exploitation et produits financiers	75 000,00	798 520,00	

#### Article 2:

Les tarifs horaires seront calculés en prenant les reprises de résultats suivants :

#### Affectation des résultats :

COMPTE	Déficit retenu	
119	Report à nouveau déficitaire	0,00

COMPTE	Excédent retenu	
110	Réduction des charges d'exploitation	23 000,00
115-11	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0,00
10686	Réserve de compensation	31 647,75
10685	Réserve de trésorerie 0,00	
10682	Investissement	0,00
Réserve de compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations aux normes de sécurité		0,00

0,00

#### Article 3:

Le tarification horaire des prestations effectuées par le SAAD du CIAS Airvaudais Val du Thouet en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est fixé pour l'année 2019 comme suit : Tarif horaire : 21,28 €

(Jours ouvrables, dimanches et jours fériés)

#### Article 4:

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (Cour administrative d'appel de Bordeaux 17, cours de Verdun, 33 074 BORDEAUX Cedex), dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié à compter de la date de notification.

#### Article 5:

Une copie du présent arrêté sera notifiée au service.

#### Article 6:

Madame la Directrice de l'Autonomie, Monsieur le Président du Conseil d'administration du service, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Niort, le 2 9 AVR. 2019 Pour le Président et par délégation, La Directrice de l'Aytonomie,

Marie PALLIER
Préfecture des Deux-Sèvres

3 D AVR. 2019

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

#### Mme la Vice-présidente expose :

Vu la délibération n°D2018-014 du 16/10/2018 proposant l'affectation du résultat 2017.

Vu la proposition d'autorisation budgétaire et de tarification en date du 29 avril 2019 et la notification des résultats de l'exercice 2017 en date du 15 Octobre 2018.

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	814 847.14€
Recettes	795 948.96 €
Déficit 2017	18 898.18 €
Excédent antérieur reporté	73 545.93 €
Résultat cumulé à affecter en 2019	54 647.75 €

Le résultat excédentaire de l'exercice 2017 d'un montant de 54 647.75 € est affecté comme suit :

- 23 000 €: La réglementation prévoit que l'affectation du résultat excédentaire à la réduction des charges d'exploitation en N+2 se caractérise dans le cadre du budget primitif N+2 par l'inscription d'une ligne 002 « Excédent d'exploitation reporté » en recettes d'exploitation.
  - Par conséquent, cette somme est à reporter en 2019 sur le compte 002.
- 31 647.75 € au compte 1068668 : réserve de compensation.

#### Réserve de compensation :

- Résultat exercice 2015 : 25 053.00 €
- Résultat exercice 2016 : 20 675.68 €
- Résultat exercice 2017 : 31 647.75 €
Total réserve de compensation : 77 376.43 €

D 2019-007

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat 2017 telle qu'indiquée ci-dessus.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### Mme la Vice-présidente expose :

Au vu de l'arrêté d'autorisation budgétaire et de tarification 2019 et des réajustements d'amortissement une décision modificative est nécessaire.

D2019-008

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration valide les décisions budgétaires suivantes :

Section	Groupe	Compte	Observations	Dépenses	Recettes
Investissement		003	Excédent prévisionnel d'investissement	126,00€	
investissement		28183	Amortissement Matériel de bureau		126,00€
	3	6542	Créances éteintes	- 126,00€	
	3	68112	Dotations aux amortissements	126,00€	
	1	6288	Autres Services Extérieurs	- 1 250,00 €	
	1	6251	Voyages et déplacements	- 212,34€	
	2	64111	Rémunération principale (titulaire)	- 11 661,00 €	
	2	64116	Indemnités de préavis et de licenciement	- 3 200,00 €	
Fonctionnement	2	641188	Autres "Allocation aide au retour à l'emploi"	- 6 781,71 €	
	2	64518	Cotisations Organismes "SOFCAP"	- 600,00€	
	2	64784	Œuvres Sociales	- 497,00€	
	3	6161	Multirisques	- 561,95€	
		002	Excédent antérieur reporté N-2		- 31 647,75 €
		733141	Produits à la charge du Département		- 685,00€
		6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		7 568,75 €
			TOTAL	- 24 638,00 €	- 24 638,00 €

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Mme la Vice-présidente présente** à l'assemblée le compte administratif 2018 (nomenclature M22).

#### Budget principal:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat 2018	0 €	0 €

#### Budget annexe:

	II	NVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Dépenses		633.17 €		810 979.56 €
Recettes		2 863.04 €		773 352.97 €
Résultat 2018	Excédent	2 229.87 €	Déficit	37 626.59 €

D 2019-009

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, (Mme la Viceprésidente ne participe pas au vote) le Conseil d'Administration approuve et adopte sans réserve le Compte Administratif 2018 du CIAS Airvaudais Val du Thouet.

#### **COMPTE DE GESTION 2018**

#### Mme la Vice-présidente expose :

Le compte de gestion est conforme au compte administratif et propose son adoption.

D 2019-010

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que les résultats (excédents, déficits, besoins de financement) constatés au Compte de Gestion et au Comptes Administratif 2018 sont conformes.

Les Comptes de Gestion (CG) des budgets du CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Procès Verbal du Conseil d'Administration— CIAS Airvaudais-Val du Thouet - 20 juin 2019

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Madame la Vice-présidente présente à l'assemblée le total des dépenses et des recettes en investissement et en fonctionnement du budget annexe de l'exercice 2018 (nomenclature M22).

	INVESTISSEMENT
Dépenses	633.17 €
Recettes	2 863.04 €
Excédent 2018	2 229.87 €
Excédent antérieur reporté	50 609.82 €
Excédent à reporter	52 839.69 €

Elle propose de reporter en investissement : 52 839.69 € sur l'exercice 2019 (N+1).

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	810 979.56 €
Recettes	773 352.97 €
Déficit 2018	37 626.59 €
Excédent antérieur reporté	33 462.71 €
Déficit	4 163.88 €

Le résultat déficitaire de l'exercice 2018 d'un montant de 4 163.88 € viendra en diminution de la réserve de compensation du compte 1068668.

D 2019-011

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

#### **MODIFICATION DU TARIF MUTUELLES 2019**

Mme la Vice-présidente propose de modifier le tarif Mutuelles et CPAM à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. En effet, certains usagers n'ayant pas de participation, le CIAS ne peut pas appliquer les frais de gestion horaire. Il est donc proposé d'augmenter le tarif des mutuelles et CPAM de 0.30€ soit 22.10€ au lieu de 21.80€.

D 2019-012

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration fixe ainsi qu'il suit les tarifs du CIAS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

#### Service Prestataire

vice Prestataire	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019
Supplément horaire pour dimanche et jour férié	6.52 €
Usagers payants	21.80 €
MSA	21.30 €
CPAM	22.10 €
Mutuelles	22.10 €
Dispositif « Sortir plus » Véhicule classique	23.85 €
DOM PLUS « Aide à domicile »	22.70 €
DOM PLUS « Aide à la personne »	23.10 €
Accueil de jour	24.00 €
Frais de gestion horaire : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	0.30€
Forfait d'intervention mensuel : - Pour les usagers payants -Pour les usagers ayant une participation financière	3.00 €
Frais de dossier pour les nouveaux clients : - Pour les usagers payants -Pour les usagers ayant une participation financière	10.00 €

Service Mandataire

	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019
Tarif horaire pour frais de gestion des emplois familiaux	2.24 €

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019
Frais kilométriques facturés aux bénéficiaires : pour 1 km	0.66 €

#### PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Mme la Vice-présidente propose de modifier l'organigramme du CIAS (voir annexe) et de demander l'avis du Comité Technique.

D 2019-013

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration accepte de demander l'avis du Comité Technique pour la modification de l'organigramme du CIAS.

#### **PROJET DE SERVICE 2019-2023**

Mme la Vice-présidente rappelle que selon la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

« Art. L. 311-8. - Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans. »

Mme la Vice-présidente propose de valider le projet de service 2019-2023.

D 2019-014

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration valide le projet de service pour la période 2019-2023.

#### PROPOSITION OUVERTURE DE POSTE D'AGENT SOCIAL AU 01/09/2019

Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'administration qu'un agent social principal 2ème classe à 32h demande sa mutation pour intégrer le CIAS Airvaudais Val du Thouet au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Mme la Vice-présidente propose l'ouverture :

 d'un poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à 32h au 1<sup>er</sup> septembre 2019 au vu du délai légal de publicité

D 2019-015

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
- Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- Considérant les besoins de recruter deux agents sociaux

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration décide

✓ de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

- $_{\odot}$   $\,$  1 poste d'agent social principal  $2^{\grave{\mathsf{e}}\mathsf{m}\mathsf{e}}$  classe à temps non complet pour 32 heure semaine
- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de ces agents seront indiqués dans leur fiche de poste
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis cidessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000.
- ✓ Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer.
- ✓ de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- √ que ces postes seront pourvus par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- $\checkmark$  d'autoriser Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste.

#### **INFORMATIONS DIVERSES:**

- Dossier Maryse BERGER : prolongation de la disponibilité d'office pour raison de santé pour 12 mois à compter du 10/01/2019 dans l'attente d'un reclassement.
- Evaluation Interne: le SIVU ayant été autorisé le 04 juillet 2006 pour 15 ans, le CIAS Airvaudais Val de Thouet ayant été autorisé le 1er janvier 2016, jusqu'au 4 juillet 2021, il convient de réaliser une évaluation interne en 2019. Il faudra l'adresser au Conseil Départemental.
- Evaluation externe: une évaluation externe devra être réalisée par un prestataire externe de notre choix avant fin 2019/début 2020 et sera à adresser au Conseil Département.

### Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de délibération	Objet
2019-007	Affectation du résultat 2017
2019-008	Décisions modificatives
2019-009	Compte administratif 2018
2019-010	Compte de gestion 2018
2019-011	Proposition d'affectation du résulat 2018
2019-012	Modification du tarif mutuelles 2019
2019-013	Proposition de modification de l'organigramme
2019-014	Projet de service 2019/2023
2019-015	Proposition ouverture de poste agent social au 01/09/2019

A Airvault le 21 juin 2019

PV affiché le 24 juin 2019

La Vice-présidente Frédérique DAMBRINE. Le secrétaire de séance, Jeanne BARIGAULT

### Suit le tableau des signatures des <u>autres membres présents à la séance</u>.

BRAUD Françoise		COIFFARD Jean-François	FOUILLET Olivier	GLORIAU Lucette
MARSAULT Hélène	NIVEAU Nicole	ROBERT Daniel	ROY Jacques	